

RÉFÉRENT SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Formation du Référent santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) au sein des entreprises Formation réglementaire
Art. L4644-1 du Code du Travail, Circulaire du 9 Novembre 2012 et Directive EU du 12 Juin 1989

PRÉSENTIEL OU EN CLASSE À DISTANCE
TYPE D'ACTION : ACQUISITION DES DONNÉES

DURÉE DU STAGE : 3 JOURS (21H) – 300 SALARIÉS
ET 5 JOURS (35H) + 300 SALARIÉS
DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION : 3 SEMAINES
Indicateur global de satisfaction : (Satisfait et Très Satisfait) : 100%

TARIF INTRA / À DISTANCE : NOUS CONSULTER
SUIVI : Feuille d'émargement signée par 1/2 journée

NIVEAU :
 Initiation Recyclage

**Intervenant : Formateur expert du Domaine titulaire de la certification de
« Formateur de Référents Santé, Sécurité & Condition de travail ».**

Accessibilité/ PSH : Consultation auprès du chef d'entreprise sur les salariés à former et plus précisément des PSH (Personnes en Situation de Handicap) en tenant compte des conditions internes à l'entreprise (accès à la salle de formation, adaptation des moyens de la formation ...).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- ✓ Être capable de mener à bien ses missions de « salarié compétent dans les activités de protection et de prévention des risques professionnels afin d'assister et de conseiller le chef d'établissement dans les domaines de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

PREREQUIS

- ✓ Aucun.

PUBLIC VISE

- ✓ Personnels d'établissements publics et privés
- ✓ Intervenants extérieurs
- ✓ 5 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES

- ✓ Démarche pédagogique interactive et conviviale. Participation active des apprenants encouragée. Utilisation de QUIZZ, de vidéos et témoignages.
- ✓ Travail collectif privilégié.
- ✓ Apports de connaissances, échanges. Mises en situation, Etude de cas pratiques

MOYENS TECHNIQUES UTILISES

- ✓ Remise de cours commenté sur clé USB + accès documentation « espace abonné site interné »
- ✓ Remise d'un livret d'informations, d'un bloc-notes et d'un stylo.
- ✓ Projection du cours au format PWP (Power Point)
- ✓ Visualisation de vidéos durant le cours

MOYENS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

À CHAUD / A LA FIN DE LA FORMATION

- ✓ QCM de satisfaction remis au stagiaire (à chaud)
- ✓ Tour de table final
- ✓ Révision en groupe des acquis essentiels

À FROID / SUIVI à 3 mois

- ✓ QCM envoyé aux apprenants (évolution et vérification de la maîtrise des acquis)
- ✓ Évaluation du transfert des acquis avec la direction

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation validant les compétences acquises durant la formation
Certificat de référent en santé, Sécurité et Conditions de travail.



Société par Actions simplifiée au capital de 5.000 € - www.dbconseil.com – Code APE 7022Z

Siège : 843 Chemin des Taillades 84830 SERIGNAN DU COMTAT – ☎ 06.30.09.05.51 – contact@dbconseil.com

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 93840339184 auprès du préfet de la région PACA

FR 89 791406374 – RCS Avignon – N° SIRET 791 406 374 00011 - Partenaire de Kangourou agent Linguaskill FR608

CGV : https://www.dbconseil.com/DB_CONSEIL_WEB/FR/pdf/CGV.pdf - CGI : https://www.dbconseil.com/DB_CONSEIL_WEB/FR/pdf/CGI.pdf

DEROULE DU PROGRAMME

CONNAÎTRE ET APPLIQUER LA REGLEMENTATION SSCT

- Les obligations employeurs et salariés
- Les formations règlementaires
- Les 14 documents obligatoires
- Le management SSCT
- Les 9 principes généraux de la prévention
- La réglementation EU et Française du Référent SSCT

CONNAÎTRE ET DEVELOPPER LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Définition, Enjeux et valeurs de la prévention
- Acteurs internes et externes de la prévention (Rôles et missions)
- Coûts (Directs / Indirects) et rentabilité de la prévention
- Comprendre l'apparition d'un dommage (MAD)
- Définitions et procédures de reconnaissance des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP)
- Importances des AT/MP
 - Statistiques,
 - Indices
 - Taux de fréquence / gravité.
- Différences et efficacités entre la Prévention et la Protection (EPI / EPC)
- Différences entre Danger et Risque (Travail prescrit et réel)
- Les étapes de la démarche globale d'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP)
- Le Danger Grave Imminent (DGI)
 - Droit de retrait et le devoir d'alerte.

CONNAÎTRE ET APPLIQUER LES MISSIONS DU REFERENT SSCT

- Mettre en place l'accueil des nouveaux salariés (Tutorat et livret d'accueil)
- Élaborer les plans de prévention de coactivité (PPSPS)
- Veiller aux affichages obligatoires
- Obtenir et utiliser un Registre d'Accidents Bénins
- Élaborer et mettre à jour le Document Unique (DUER)
- Analyser les Accidents du travail (AT)
 - Savoir utiliser la méthode de l'Arbre des causes
- Apprécier la situation de l'établissement
 - Grilles d'indicateurs S&ST (Plus de 50 et moins de 50 salariés)
- Connaître les facteurs de pénibilité (CPP)
- Connaître les vérifications machines
 - Vérifications initiales CE neuves,
 - Vérifications quotidiennes
 - Vérifications périodiques techniques)
- Connaître la signalisation Santé & Sécurité au Travail
- Connaître les notions de communication interne et d'information
 - Fiche de remontée,
 - Procédure intranet,
 - FSD...
- Suivre et veiller les Risques Spécifiques
 - FDS,
 - Sites de référence

